

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84/311 Du 2/4/84  
MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination de  
Monsieur TSONI François dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I du  
Personnel des cadres du Journalisme  
(Information).--

ORIGINAL

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-  
MENT  
-----

(/ISAS :

f/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

DGB.

(/u le décret n° 82.924 du 20.10.82 portant statut  
particulier des cadres de l'information ;

(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiéran-  
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;

DCF.

(/u le décret n° 63.81/FP-8E du 26.3.63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67.50/FP.8E du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;

(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81.046 du 26.1.81 au décret n°  
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;

(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.320 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres ;

(/u la note n° 2558/MEN.DGEOC.DOB du 15.11.83 du Ministre  
de l'Education Nationale mettant certains licenciés à la disposition  
du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale pour Emploi

DECRETE :

48

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 82.924 du 20.10.82 susvisé Monsieur TSONI François, né le 1er.12.58 à pointe-Noire titulaire de la licence ES lettres, section : Sciences et Techniques de la Communication, Option : Journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel des cadres du Journalisme (Information) <sup>et nommé</sup> au grade de Journaliste de niveau III stagiaire indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'information des postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publique au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 2 Avril 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information  
des postes et Télécommunications

- Daniel ABIBI. -

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

- Bertrand COMBO MATSIGNA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GO .-

Le Ministre des Finances

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

|            |     |
|------------|-----|
| JORPC      | 1   |
| DGTFP.DFP  | 3   |
| DFP.BST    | 1   |
| DGB        | 3   |
| DCF        | 1   |
| MTPT       | 2   |
| MINI INFO. | 2   |
| DOSSIER    | 3   |
| INTERESSE  | 1   |
| SGM.BC     | 2.- |